



A.B.V. du Poisson Blanc

ASSOCIATION DU BASSIN VERSANT POISSON BLANC (ABVPB)

512 chemin du Grand-Poisson-Blanc,
Lac Ste-Marie, QC J0X 1Z0

Courriel : lacpoissonblanc@xplornet.com

Site web: www.lacpoissonblanc.ca

M Martin Ferland

Direction générale des opérations et Direction générale des barrages

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Gouvernement du QUEBEC
Édifce Marie-Guyart, 2^e étage, boîte 28
Aile Louis-Alexandre Taschereau
675, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel : cehq@mddelcc.gouv.qc.ca

Le 6 mars 2020

Bonjour M Martin Ferland,

En août 2019, un comité des niveaux d'eau de l'ABVPB a été créé ayant comme mandat de faire des recherches à propos des changements du niveau de l'eau au lac du Poisson Blanc avec deux objectifs à l'esprit.

Le premier était de recueillir les faits et de les résumer dans un document afin d'informer nos membres (et les membres du public) sur les raisons pour lesquelles les niveaux d'eau fluctuent régulièrement au lac du Poisson Blanc.

Le deuxième objectif était de recueillir des commentaires afin de mieux comprendre l'éventail des préoccupations que les niveaux d'eau fluctuants ont sur les personnes qui y vivent ou qui se divertissent dans notre bassin versant.

Le comité vient de publier un rapport final sur le site Web de l'association que j'ai joint à cette lettre pour votre lecture et à titre de renseignements.

Nous souhaitons porter à votre attention à plusieurs préoccupations soulevées à la suite de ce travail et nous espérons ouvrir des discussions avec vous pour essayer d'améliorer la situation liée à la fluctuation des niveaux d'eau au lac du Poisson Blanc.

Résumé des faits:

- 1) Le lac du Poisson Blanc est un réservoir d'eau géré par la province dans le bassin versant de la rivière du Lièvre ;
- 2) Le lac du Poisson Blanc compte plus de 500 résidences ou chalets situées sur le bord de l'eau qui se trouvent dans les municipalités de Lac Ste Marie, Bowman, Notre-Dame-du-Laus et Notre-Dame-de-Pontmain;
- 3) Le niveau d'eau du lac du Poisson Blanc est contrôlé par le barrage situé à Rapides des Cèdres et exploité par Evolgen (une division de Brookfield Renewable Partners) ;
- 4) Evolgen a pour mandat de produire autant d'énergie que possible tout au long de l'année tant qu'elle fonctionne dans le cadre de règlements définis (loi 54) ;
- 5) Les règlements stipulent la quantité d'eau que l'exploitant du barrage peut réduire entre le 24 mai et le 30 septembre de chaque année. Le niveau de l'eau doit rester entre 200,0 et 201,9 après le 24 mai, mais peut être abaissée à 199,0 au mois de septembre.
La limite supérieure maximum est de 201,9 m à tout moment de l'année.
Du 1er octobre au 23 mai de chaque année, il n'y a pas de limite inférieure.
Normalement, entre le 1er décembre et le 15 avril, le niveau de l'eau chute en moyenne de 7,5 mètres.

Compte-rendu des faits ci-dessus, l'ABVPB souhaite porter à votre attention plusieurs préoccupations soulevées par nos membres (et les membres du public) concernant les fluctuations du niveau de l'eau au lac du Poisson Blanc.

PRÉOCCUPATION 1 : LE NIVEAU MINIMUM D'EAU DURANT L'ÉTÉ DE 200,0 EST TROP BAS

DISCUSSION : Entre le 24 mai et le 30 août, le niveau d'eau de 200.0m est trop bas pour de nombreux propriétaires de la baie Newton pour permettre la jouissance normale et l'utilisation acceptable de leur bande riveraine.

Dans les parties les moins profondes du lac comme la baie Newton (lorsque le niveau de l'eau est plus bas que 201m ou moins), il n'y a plus d'eau pour des activités récréatives comme la natation ou la navigation de plaisance et, dans de nombreux cas, elle rend difficile la prise d'eau au lac par les propriétaires qui dépendent de cette eau comme source d'eau domestique.



À 201,0 ou moins, les conduites d'eau et les pompes à eau sont obstruées par la boue et les herbes. Cela occasionne des réparations avec des coûts d'entretien supplémentaires et une perte de jouissance pour beaucoup. En haut de 201,0m, aucune de ces préoccupations ci-dessus n'est mentionnée par les propriétaires.

À la fin de l'été 2019, un biologiste de COBALI a confirmé que le myriophylle à épis commençait à se répandre dans notre lac. Il n'existe pas de solution miracle pour enrayer cette espèce envahissante une fois qu'elle est présente. Un niveau d'eau plus bas augmente l'absorption de la lumière du soleil dans l'eau et stimule la croissance de cette plante. Un niveau d'eau plus bas permet également à la plante de pousser du fond du lac à la surface de l'eau plus tôt de sorte que les hélices de bateau coupent et répartissent davantage le myriophylle.

D'un point de vue écologique, des niveaux d'eau plus élevés ralentissent la croissance et la propagation de ces plantes et algues aquatiques dans tout le lac. Pour les poissons, un niveau d'eau plus élevé permet la reproduction en frayères de prospérer. La baisse des niveaux d'eau élimine ces frayères et encourage la croissance des plantes envahissantes.

SOUHAIT # 1 : L'ABVPB demande au ministère de l'Environnement du Québec d'envisager de modifier le règlement de la loi 54 et de porter le niveau minimum d'eau à 201,0 m entre le 24 mai et le 15 octobre afin que les impacts négatifs sur l'écologie et les riverains soient réduits au minimum.

L'ABVPB aimerait que le Ministère et Evolugen étudient à nouveau les conséquences de la baisse des niveaux d'eau sur l'écologie ainsi que les impacts de jouissance pour les centaines de familles qui ont investi dans leur propriété sur le lac.

Le ministère de l'Environnement devrait également tenir compte de l'impact économique sur les régions de la MRC d'Antoine-Labelle et de la MRC du Vallée-la-Gatineau, pour la perte de recettes fiscales résultant d'une saison récréative réduite de deux mois. Dans l'état actuel des choses, pour les villégiateurs, les vacances d'été et les weekends se terminent le 30 août de chaque année. Nous, les propriétaires du lac du Poisson Blanc ainsi que les utilisateurs récréatifs estiment que nos priorités ne sont pas suffisamment prises en compte en comparaison à celle accordée principalement à la production d'hydroélectricité.

L'ABVPB souhaite également comprendre comment le ministère entend répondre aux préoccupations de perte de frayères et d'autres impacts écologiques en raison de l'abaissement de l'eau en dessous de 194,00 pendant les mois d'hiver. Comment les espèces de poissons comme le touladi devraient-elles se reproduire dans ce plan d'eau lorsque leurs œufs sont détruits par la glace en raison d'une chute de 7,5 m du niveau de l'eau en hiver? Il s'agit d'un mandat clair de la loi 54 et du ministère que de protéger l'environnement.



PRÉOCCUPATION 2: ON PERMET QUE LE NIVEAU D'EAU TOMBE À 199,0 APRÈS LE 30 AOÛT. CE NIVEAU REND LA BANDE RIVERAINE DE NOMBREUX PROPRIÉTAIRES INACCESSIBLES OU INUTILISABLES

DISCUSSION : En permettant au niveau de l'eau de baisser à 199,0 après le 30 août cela indique au public et aux propriétaires dans notre bassin versant que l'été est terminé. Les bateaux sont retirés du lac et les quais sont rangés. Pourtant, depuis quelques années, les mois de septembre et d'octobre sont agréables, mais l'utilisation récréative du lac n'est plus possible. Cette difficulté entraîne, comme mentionnée une perte de jouissance des biens qui est inutile et évitable si les règlements étaient modifiés.

SOUHAIT # 2 : L'ABVPB demande au ministère de l'Environnement du Québec d'envisager de modifier les règlements de la loi 54 de sorte que les niveaux d'eau ne tombent pas à 199,0 après le 30 août de chaque année.

Beaucoup de propriétaires n'ont plus d'eau à 199,0 cependant nous jouissons encore de températures estivales. Par exemple en 2019, lorsque le niveau de l'eau est resté supérieur à 199,0 en septembre et octobre, les propriétaires ont été quand même obligés, de solidifier ou remonter leurs quais et d'enlever les bateaux, car nous n'avions reçu aucune certitude sur la stabilité du niveau de l'eau et aucun avertissement d'une baisse soudaine, de sorte que tous ont pu contempler un niveau d'eau acceptable mais n'ont pu en jouir avec une certaine frustration.

PRÉOCCUPATION 3 : LES NIVEAUX D'EAU FLUCTUENT SANS AVERTISSEMENT

Discussion : Les propriétaires et les membres du public sont souvent surpris de voir le niveau de l'eau chuter de 30 cm ou plus pendant un court laps de temps. Dans les zones peu profondes du lac, les bateaux attachés aux quais fixes ainsi que ces derniers sont endommagés en raison d'une tension accrue sur les cordes lors de la hausse ou de l'abaissement rapide de l'eau. Dans certains cas, les propriétaires se plaignent de bateaux reposant sur le fond vaseux.

SOUHAIT # 3 : L'ABVPB demande que le ministère de l'Environnement du Québec envisage de préparer des prévisions hebdomadaires du niveau d'eau à de l'afficher en ligne ou à être envoyées via une liste de diffusion pour que les parties intéressées.

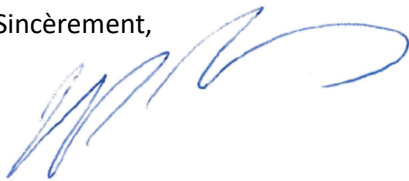
Recevoir un avertissement préalable donnerait aux propriétaires le temps d'entreprendre des mesures d'atténuation appropriées afin que leurs biens personnels ne soient pas endommagés par un important changement de niveau d'eau.



En conclusion, l'ABVPB souhaite établir une relation stable et positive avec le ministère de l'Environnement dans le but de réduire les impacts écologiques et fonciers résultant des fluctuations du niveau de l'eau au lac du Poisson Blanc pour notre communauté. Comme vous pouvez le constater par cette lettre, l'ABVPB se sent obligé de rappeler au ministère le niveau élevé de frustration que l'on retrouve parmi nos visiteurs et nos résidents en ce qui concerne les fluctuations du niveau de l'eau.

Nous apprécierions grandement une réponse à nos préoccupations et à nos demandes le plus rapidement possible et nous sommes disponible à vous rencontrer.

Sincèrement,



Jeff Parkes

Président du comité des niveaux d'eau et représentant de la Baie Newton

A.B.V.P.B

Et

Pierre Charlebois

Président de L'Association du bassin versant Poisson Blanc

